



CDAMC 72 - CHARTE DE L'ARBITRAGE - SAISON 2009 - 2010

Club :

Responsable arbitrage :

Équipes soumises à désignation :

Vos moyens pour couvrir vos équipes :

Arbitres (en vert, stagiaires)		
Nom Prénom	Obtention	Validé

OTM	
Nom Prénom	Validé

Autre	
Centre d'initiation à l'arbitrage validé	
Formateur labellisé (autre qu'arbitre)	

Commentaires sur la situation de votre club par rapport à la charte de l'arbitrage :

Commentaires et validation par le club :

Date et signature du président du club :